



Une barrière de rösti ou de polenta dans notre système de formation?

En Suisse alémanique, 64% des jeunes accomplissent un apprentissage. Il en va tout à fait différemment en Suisse romande, où ce n'est même pas le cas de la moitié des élèves d'une année. Un projet de recherche financé par le Fonds national suisse a cherché à en déterminer les raisons. Cet article montre à l'exemple de trois cantons (ZH, GE, TI) que d'importants aiguillages politiques ont été posés au début des années 60, entre autres avec l'exécution de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Tandis que l'on a laissé dans le canton de Zurich l'initiative aux associations professionnelles qui ont participé dans une large mesure à l'organisation de la formation professionnelle cantonale, on a considéré dans le canton de Genève la formation professionnelle comme partie d'un système éducatif d'ensemble avec des objectifs politiques et sociaux.



Philipp Gonon

Philipp Gonon est professeur émérite de formation professionnelle à l'Université de Zurich.



Lorenzo Bonoli

Lorenzo Bonoli est responsable de filière d'études et Senior Researcher à la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP).

L'essor économique après la seconde guerre mondiale s'est accompagné de l'appel à une «démocratisation de la formation». Par le développement des «écoles secondaires», on créa à partir de cette époque pour beaucoup de jeunes une possibilité de choisir entre une formation gymnasiale et une formation professionnelle. Ceci dépendait cependant toujours des résultats obtenus aux examens de l'école obligatoire: les élèves doués pouvaient poursuivre leurs études dans un gymnase ou une école de maturité, les autres étaient censés accomplir une formation professionnelle initiale ou aller travailler directement. Aujourd'hui encore, le choix de la formation postobligatoire reste une question délicate. Beaucoup de parents souhaitent «ce qu'il y a de mieux» pour leurs enfants et font pression sur eux afin qu'ils réussissent le passage au gymnase, même si bien des gens en Suisse réalisent que la formation professionnelle constitue également une voie valable pour le développement personnel et l'avenir professionnel. Un regard sur la situation dans les 26 cantons fait ressortir des différences considérables au niveau de l'approche envers une formation au degré secondaire II.

Différences cantonales

La formation professionnelle a en Suisse une énorme importance. Une législation sur la formation professionnelle qui octroie à la Confédération et aux cantons un rôle considérable à côté des associations professionnelles y a contribué, de même que d'une manière générale le soutien public persistant pour la formation professionnelle. 66 % des jeunes de 15 à 18 ans accomplissent une formation professionnelle initiale, en règle générale sous forme d'un apprentissage dual. Dans le canton d'Appenzell Rhodes Intérieures, 84 % des jeunes du groupe d'âge correspondant suivaient une formation professionnelle initiale en 2019, contre 43 % au Tessin et 21 % seulement – la valeur la plus basse – dans le canton de Genève.

Dans 16 cantons de Suisse alémanique, on constate des taux extrêmement élevés et supérieurs à la moyenne suisse de jeunes suivant une formation duale, face à des pourcentages modestes d'élèves d'écoles gymnasiales (voir diagramme 1). Dans les mêmes cantons, la fréquentation d'écoles professionnelles à plein temps est également faible. En fonction du contexte économique local, ces écoles jouent un rôle plus important dans certains cantons que dans d'autres – par exemple en raison de l'industrie horlogère qui forme traditionnellement des jeunes dans des écoles d'horlogerie à plein temps (dans les cantons du JU, de NE, de VD et de GE). Les cantons mentionnés présentent, avec les cantons du TI, de FR, de BS et surtout de GE, une moindre participation à la formation professionnelle duale et une fréquentation élevée d'écoles gymnasiales. De telles différences reflètent le fédéralisme de l'éducation en Suisse. Nous considérons que les cantons réagissent à des conditions économiques locales, mais que des facteurs culturels sont également en jeu.

Dans presque tous les cantons alémaniques, plus de 90 % des personnes obtiennent jusqu'à l'âge de 25 ans une certification au degré secondaire II. Dans les cantons de BS, du TI et les cantons de Suisse romande (à l'exception des cantons du JU et de FR), ce taux est en partie nettement inférieur.

On remarque également, comme l'illustre le diagramme 2, que dans pratiquement tous les cantons alémaniques, plus de 90 % des personnes obtiennent jusqu'à l'âge de 25 ans une certification au degré secondaire II. À Bâle-Ville, au Tessin et dans les cantons romands (à l'exception du Jura et de Fribourg), ce taux se situe en partie nettement en dessous de ce seuil.

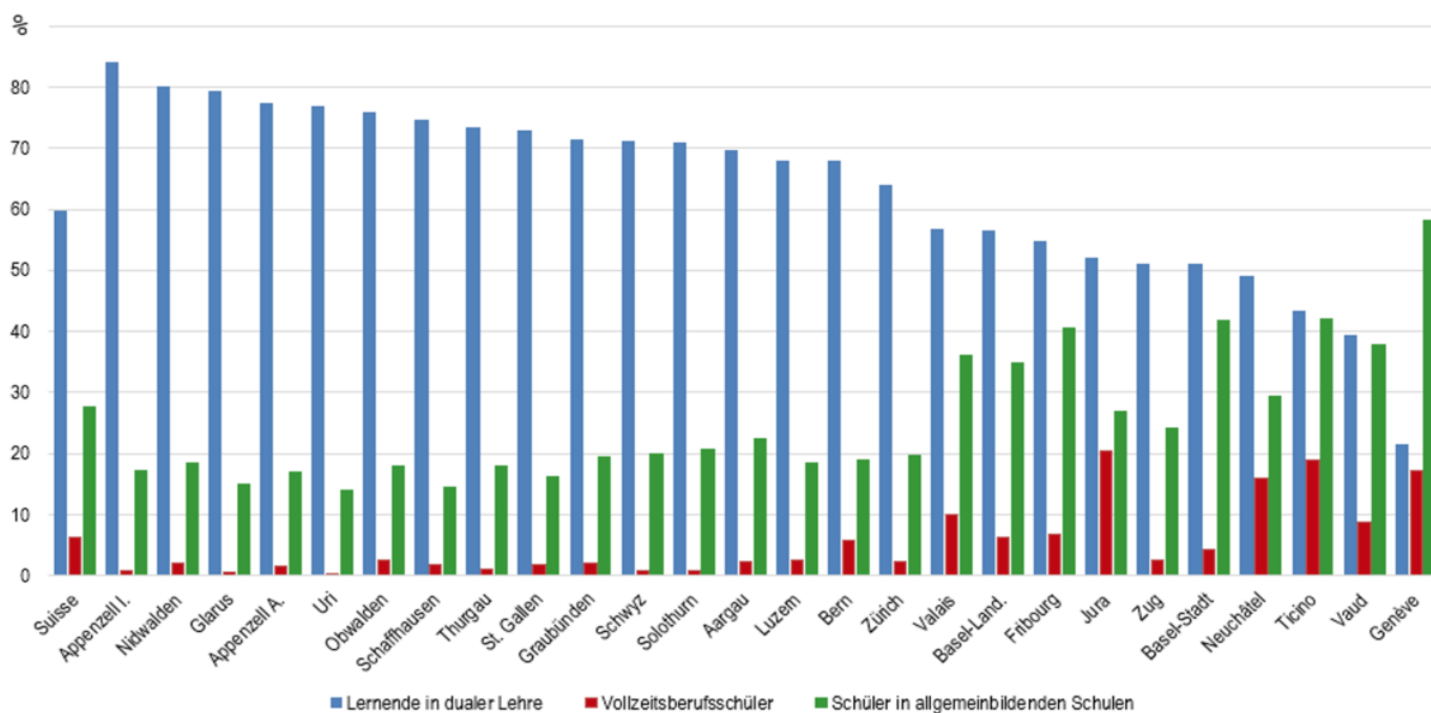
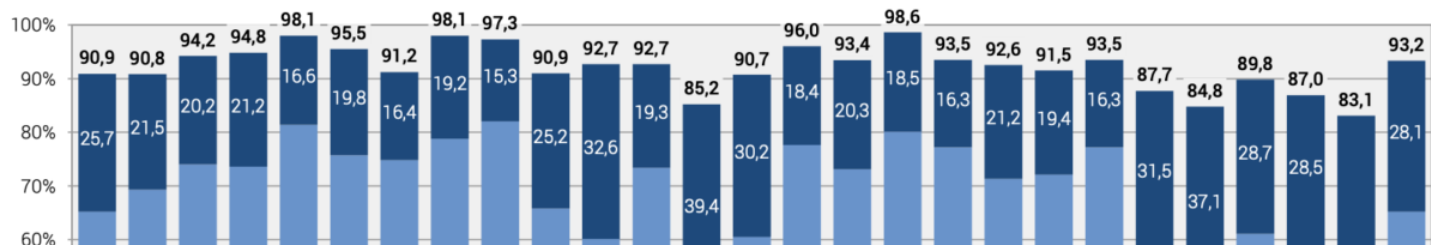


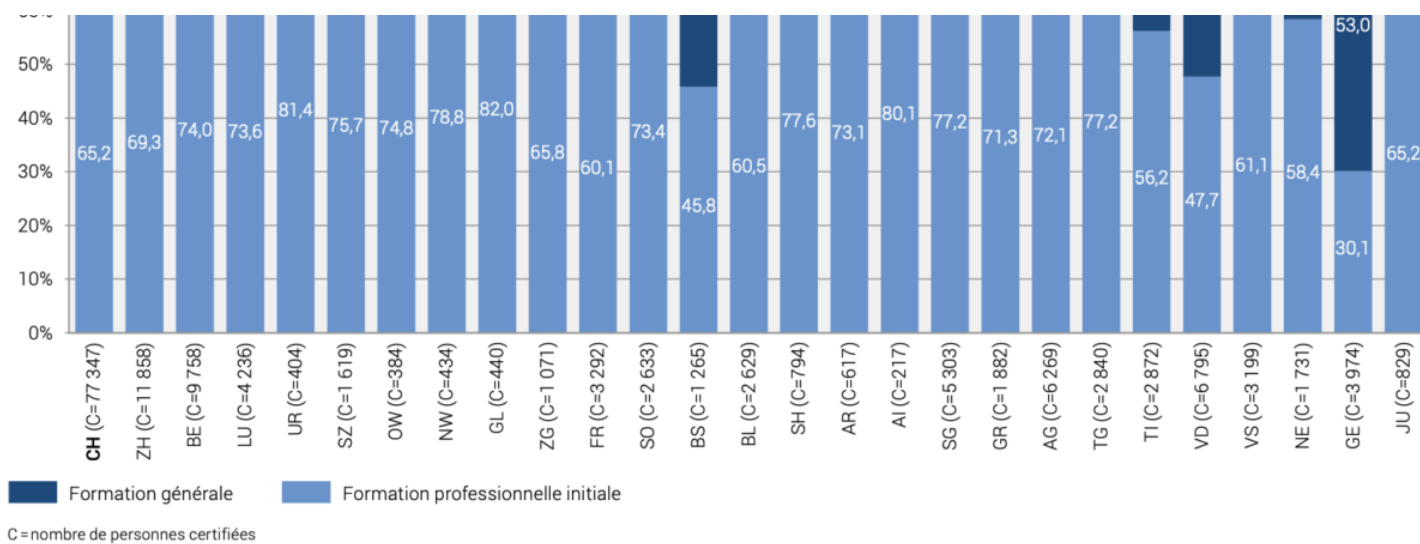
Diagramme 1: Rapport entre le nombre de jeunes suivant une formation professionnelle duale, d'élèves fréquentant une école professionnelle à plein temps et d'élèves d'une école d'enseignement général (gymnase, Ecole de culture générale [ECG], Ecole de degré diplôme [EDD]) et le groupe d'âge de 15-18 ans en 2019 (données OFS 2021) (représentation des auteurs)

Taux de première certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans, en 2015

Par canton de domicile

G2





Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018

Diagramme 2: Premières certifications au degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans, 2015 (données OFS 2018: formation générale: gymnases et écoles de culture générale ; formation professionnelle initiale: AFP, CFC et EPS).

La formation professionnelle duale dans trois cantons: GE, TI, ZH

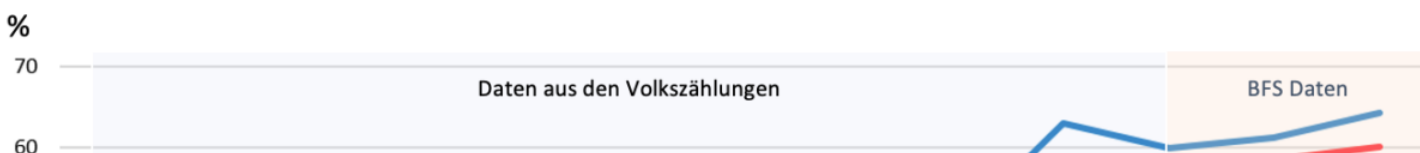
Quelles sont les préférences des différents cantons, qu'est-ce qui les encourage ou les décourage dans leurs orientations politiques relatives à la formation? Le présent projet de recherche^[1] étudie ces questions à l'exemple des cantons de ZH, du TI et de GE. Ces trois cantons représentent trois régions linguistiques, sachant que Genève constitue, en ce qui concerne les tendances présentées ci-dessous, un cas particulièrement prononcé pour la Suisse romande.

Nous considérons que des aiguillages déterminants ont été posés à l'époque de la crise du Spoutnik au début des années 60.

Nous considérons que des aiguillages déterminants ont été posés à l'époque de la crise du Spoutnik au début des années 60. De nouveaux gymnases furent créés, accroissant le taux d'éducation gymnasiale à l'échelle de la Suisse, tandis que la formation professionnelle réagissait (à retardement) au désir de proposer aux jeunes un profil de formation plus attrayant et axé sur un monde du travail en mutation technologique. Ainsi, la loi sur la formation professionnelle de 1963 reconnaissait l'école professionnelle comme partie intégrante de la formation professionnelle et considérait la formation des jeunes comme une tâche qui devait davantage être conçue de façon pédagogique – ce qui nous semble évident aujourd'hui, mais constituait à l'époque un pas en avant. Par ailleurs, des possibilités de carrière supplémentaires furent créées avec de nouvelles offres de formation consécutives à la formation initiale, telles que les écoles techniques supérieures (formation technique).

Dans l'ensemble, ces aiguillages ont encore accru la participation à la formation professionnelle dans toute la Suisse, du début du siècle aux années 1990. Cette augmentation n'a toutefois pas été la même partout, comme le montre le diagramme 3. Le canton de ZH enregistre malgré certains affaissements un nombre en croissance continue de jeunes en formation duale. Dans le canton du TI, les fluctuations ont été plus marquées, mais l'on constate néanmoins dans l'ensemble une augmentation, même si c'est à un niveau plus bas que dans les années 1990. Dans le canton de GE en revanche, les taux actuels sont nettement plus faibles qu'en 1900 ou en 1950, même si l'on peut observer une légère tendance à la hausse (comme au Tessin) depuis 2010.

Cette tendance se reflète également dans le développement des divers types de formation: formation professionnelle duale, «autres écoles» (comprenant ici les écoles professionnelles à plein temps, les ECG, les EDD, les écoles de commerce, etc.) et gymnases (diagramme 4).



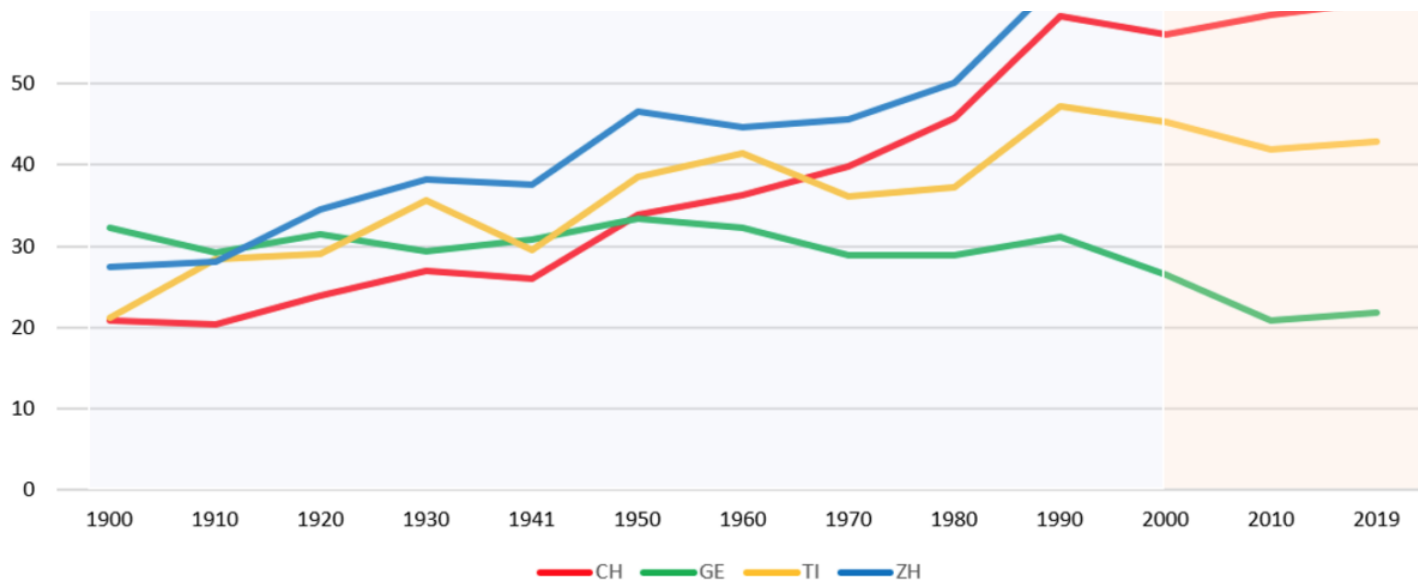


Diagramme 3: Évolution du rapport entre les jeunes en formation duale et le groupe d'âge de 15 à 18 ans en Suisse (CH) et dans trois cantons (ZH, TI, GE) de 1900 à 2019 (source: recensements / OFS 2021).

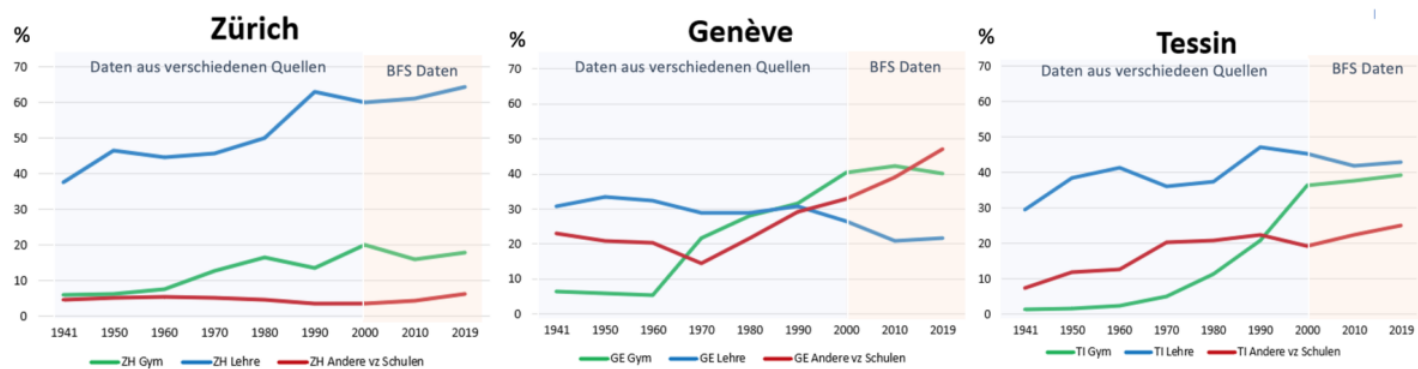


Diagramme 4: Évolution du rapport entre les jeunes en formation duale, les élèves des gymnases et les élèves d'autres types d'école du secondaire II (ECG, EDD etc., écoles professionnelles à plein temps) de 1940 à 2019 et le groupe d'âge de 15 à 18 ans dans les cantons de Zurich, du Tessin et de Genève en % (source: recensements / rapports cantonaux / OFS 2021, voir remarque en note 2 de bas de page).

Jusque dans les années 1940, la formation professionnelle duale dépeint un tableau homogène à l'échelle de la Suisse, à savoir un taux plus élevé dans le canton de ZH et plus ou moins similaire dans les cantons de GE et du TI. Au cours des décennies suivantes, après une brève montée dans les années 1950, on assiste toutefois, dans les cantons du TI et de GE, à une tendance à la baisse qui, dans ces deux cantons, se manifeste jusqu'à ce jour par une participation relativement plus faible – avec une petite correction vers le haut à partir de 1980 dans le Tessin. Face à cela, il y a dans le canton du TI une forte tendance à la hausse des gymnases, et dans le canton de GE, une augmentation continue de la participation à la formation gymnasiale et dans les « autres écoles ». [2]

L'évolution de la formation professionnelle (duale) à la lumière des régimes éducatifs cantonaux

Ces évolutions sont à porter au compte des législations cantonales, que nous décrivons en nous appuyant sur le concept du régime d'action publique développé par Éric Verdier (2008), qui synthétise des systèmes éducatifs avec des modèles de pilotage et d'agencement de l'éducation.

Dans les cantons de GE et du TI, on a développé au début des années 1960 des politiques cantonales de formation professionnelle poursuivant des objectifs non seulement économiques, mais également éducatifs (amélioration de la culture générale des jeunes) et sociaux (amélioration de l'intégration des groupes plus faibles de la population). Ceci

Dans les cantons de GE et du TI, on a développé au début des années 1960 des politiques cantonales de formation professionnelle poursuivant des objectifs non seulement économiques, mais également éducatifs et sociaux.

a débouché dans tous les cantons sur un engagement accru de l'État, qui créa entre autres également des écoles professionnelles à plein temps et adopta des mesures destinées à assurer l'égalité d'accès au degré secondaire II. Le Tessin et Genève ont par ailleurs introduit à cette époque – de façon similaire à d'autres pays européens – une «école globale» ou un «cycle d'orientation» visant à retarder une sélection précoce des élèves vers différents types d'école et de formation. Ces mesures ont eu un impact sur l'évolution consécutive dans les deux cantons: elles ont conduit à un développement continu de la formation scolaire (notamment dans les gymnases, mais aussi dans les écoles professionnelles à plein temps et les écoles de culture générale) et à une stagnation ou un affaiblissement relatif de la formation professionnelle duale, de plus en plus considérée comme solution de «deuxième choix» ou même formation pour les «plus faibles».

En comparaison, le canton de ZH a adopté une approche nettement plus retenue et laissé l'initiative aux associations professionnelles, qui ont dans une large mesure participé à l'organisation de la formation professionnelle cantonale. Cette retenue s'est manifestée par des mesures plus limitées de politique éducative et sociale. L'école globale au nom de l'égalité des chances se heurta à une forte opposition (Kägi 1986), et l'on préconisa à la place le développement et la réforme de la formation professionnelle. Ces nouveaux développements visaient une différenciation plus poussée de l'offre de formation, entre autres en vue d'assurer une formation pour des jeunes particulièrement performants.

Ce tableau a été accentué avec l'exécution de la loi sur la formation professionnelle de 1963 qui engage les cantons à promouvoir la formation professionnelle. [3]

- Comme le font ressortir les consultations des commissions et du parlement sur les projets de loi de l'époque, on était à Zurich satisfait de la formation professionnelle duale et ne voyait guère de raison d'exercer une influence sur la formation professionnelle. Les associations professionnelles étaient actives, et l'école professionnelle entre autres devait donc simplement compléter la formation en entreprise. Le développement économique était au premier plan. Les aspects relatifs à l'égalité des chances, où des mesures éducatives devaient compenser les déficits, ne jouaient qu'un moindre rôle à Zurich. Dans l'ensemble, la devise consistait à *soutenir* les activités de formation des associations professionnelles.
- Il en allait tout à fait différemment à Genève. On considérait ici qu'il fallait sensibiliser les employeurs et les associations professionnelles à la nécessité d'inverser la tendance à la diminution des places d'apprentissage dans les entreprises et d'assumer la responsabilité de former davantage de jeunes (Conseil d'État 1955). Il s'agissait en outre de prendre de meilleures mesures éducatives, c'est-à-dire avec une valeur pédagogique accrue et axées sur l'égalité des chances et l'intégration. La formation professionnelle constituait à Genève une partie d'un cadre d'ensemble plus global de la formation. Il convenait d'*intégrer* les nouvelles prescriptions de la Confédération dans un système cantonal éducatif universel. L'intégration signifiait également la mise en place d'une école globale comme formation préalable à un degré secondaire II consécutif – un développement qui favorisait d'autres solutions consécutives scolaires. À la différence d'un *modèle néo-corporatiste* tel qu'il existait dans le canton ZH, la formation professionnelle genevoise faisait partie intégrante d'un système *universel* et académique (au sens d'une orientation vers des contenus de culture générale) incluant la performance scolaire et l'égalité des chances.
- Au Tessin, il s'agissait avant tout de relancer et de *rendre possible* le déploiement du potentiel de la formation professionnelle, qui était trop peu axée sur le marché cantonal du travail (Kneschaurek 1964). En même temps, on voulait répondre à une forte demande de formations scolaires et de culture générale dans la société (Bertola 1976). On établit ainsi une politique de formation professionnelle qui visait une meilleure connexion avec l'économie tout en développant également la formation scolaire et générale.

Tableau 1: Différents régimes cantonaux dominants de formation (professionnelle)

	Canton de Zurich	Canton du Tessin	Canton de Genève
Leitmotiv	<i>Soutenir</i> les activités existantes de formation professionnelle	Développer et <i>rendre possible</i> la formation professionnelle	<i>Intégrer</i> la formation professionnelle dans un système éducatif d'ensemble
Principe de justification	La formation professionnelle est ancrée dans l'économie et exige des mesures de soutien et complémentaires	La formation professionnelle est un instrument pour optimiser la prospérité économique et répondre à la demande d'une culture générale accrue	La formation professionnelle est une partie du système éducatif et une contribution à l'éducation économique et civique
Régime d'action dominant	Régime néo-corporatiste	Régime hybride, marchand et académique	Régime universaliste

Dans le canton de ZH, les associations et l'économie ont eu un poids relativement plus élevé dans l'agencement du système de formation, ce qui correspond – selon Verdier – à un régime néo-corporatiste. Dans le canton du TI, c'est un régime plus fortement axé sur le marché et le système éducatif qui joue un rôle dominant. Quant au canton de GE, il se distingue par une approche universaliste, qui intègre la formation professionnelle à un régime éducatif universel.

Ces régimes éducatifs publics dominants ont débouché sur des orientations cantonales différentes du secondaire II, dont l'impact se fait sentir jusqu'à nos jours. Tandis que la proportion relative des jeunes adultes avec un diplôme d'accès général aux études supérieures est nettement plus élevée dans les cantons du TI et de GE, elle reste dans le canton de ZH à un niveau comparativement bas. Ceci soulève également des questions eu égard à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée (voir Avenir Suisse 2010). De l'autre côté, il faut se pencher sur le problème des personnes peu qualifiées, dont les taux sont plus élevés dans les cantons de GE et du TI que par exemple dans le canton de ZH.

Il convient enfin de souligner les évolutions les plus récentes en raison des législations des années 1990 et suivantes, qui ont ouvert la formation professionnelle et permis des accès à la formation professionnelle supérieure, et notamment aux hautes écoles spécialisées. Ainsi, le canton du Tessin – à la différence du canton de Genève – fait état non seulement d'un taux élevé de maturité générale, mais également d'un grand nombre de titulaires d'une maturité professionnelle (voir Hägi 2019).

Grâce à la perméabilité de la formation professionnelle vers le haut, qui est poussée par la politique de la formation, la formation professionnelle duale restera attrayante. Dans l'ensemble, la comparaison entre les cantons montre que la formation professionnelle duale possède une puissante force d'intégration, même si elle reproduit dans une certaine mesure les inégalités sociales et éducatives (voir Oesch 2021).

À l'échelle internationale, le «modèle dual» a énormément gagné en prestige, et est même considéré entre temps

En Suisse Romande et au Tessin, on constate également des efforts pour une promotion accrue de la formation professionnelle duale, comme le fait ressortir l'augmentation de la participation depuis 2010.

comme «Gold Standard» – surtout en raison de son lien étroit avec le monde du travail et du fait que l'on accorde à ce modèle un moindre taux de chômage des jeunes (voir Strahm 2014). En Suisse romande et au Tessin également, on constate donc des efforts pour une promotion accrue de la formation professionnelle duale, comme l'illustre également l'augmentation de la participation depuis 2010 (diagramme 3). Dans ce sens, les politiques cantonales se sont donc rapprochées quelque peu de la tendance existant à l'échelle de la Suisse et sur le plan international vers une promotion accrue de la formation professionnelle duale. Les différences cantonales – selon les voies – subsistent néanmoins.

[1] Projet FNS: Philipp Gonon, Lorenzo Bonoli, Jackie Vorpe (HEFP) et Lena Freidorfer-Kabashi (Université de Zurich): L'évolution de la formation professionnelle en Suisse entre cadre fédéral et différences cantonales. Les années charnières de 1950 à 1970. (2018-2022)

[2] Les données relatives au gymnase et aux autres écoles pour la période de 1940 à 1990 sont à considérer avec prudence. Elles proviennent de statistiques cantonales, qui sont parfois difficilement comparables. En outre, pour le canton de Zurich, il n'y a pas de données centrales sur les écoles professionnelles à plein temps. Ces données ne concernent toutefois qu'un nombre très limité de personnes, que nous estimons à moins de 1 % du groupe d'âge.

[3] Les législations d'exécution cantonales correspondantes ont été adoptées à Zurich en 1967, à Genève en 1969 et au Tessin en 1971.

Références

- Avenir Suisse (2010). Die Zukunft der Lehre. Die Berufsbildung in einer neuen Wirklichkeit. Zürich.
- Bertola, F. (1976). *Prospettive per il rinnovamento della formazione professionale*. Sezione della formazione professionale.
- Conseil d'État (1955). Projet de loi sur la formation professionnelle. Réponse du Collège d'experts aux 9 questions posées par le Conseil d'État. 11.10.55 (Archives d'Etat de Genève).
- Hägi, L. (2019). Disparate Entwicklungen der schweizerischen Berufsmaturität. In: Imdorf, Ch., Leemann, R. & Gonon, Ph. (Hrsg.): *Bildung und Konventionen*. (341-369). Wiesbaden: Springer
- Kägi, E. (1986). *Experimente mit der Bildung – Wege und Holzwege einer Reform*. Zürich: Verlag NZZ.
- Kneschaurek, F. (1964). *Stato e sviluppo dell'economia ticinese: analisi e prospettive*. Centrale cantonale degli stampati.
- NZZ (1964): Holzwege der Berufsbildung. 6.12.1964, S. 8.
- Oesch, D. (2021). Bildungspolitik – der Weg zu mehr Chancengleichheit. NZZ 2.3.2021, S. 18.
- Strahm, R. (2014). *Die Akademisierungsfalle*. Bern: hep
- Verdier, E. (2008). L'éducation et la formation tout au long de la vie: une orientation européenne, des régimes d'action publique et des modèles nationaux en évolution. In: *Sociologie et sociétés*, 40, 1, 195-225.

Citation

Philipp Gonon & Lorenzo Bonoli, 2021: Une barrière de rösti ou de polenta dans notre système de formation?: La formation professionnelle dans la polarité entre la Confédération et les cantons. *Transfert, Formation professionnelle dans la recherche et la pratique (1/2022)*, SRFP, Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle.



(<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>)